



CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

RESPONSABLE DU SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL CONSEILLER EN PRÉVENTION (H/F/X)

Contrat à durée indéterminée à temps plein

Le Service Interne de Prévention et de Protection au travail (SIPP) a pour mission de conseiller l'employeur dans toutes les démarches visant à la protection des travailleurs au sein de l'entreprise.

MISSION

Le responsable du SIPP – conseiller en prévention a pour missions :

- de définir la politique de prévention de l'institution.
- de participer à l'élaboration et à la validation du plan global de prévention et du plan annuel d'actions, d'accompagner leur mise en oeuvre et d'assurer leur application.
- de veiller à l'application et à l'évaluation de la politique de prévention et de gestion des risques au sein de l'institution.
- de conseiller l'institution, les membres de la ligne hiérarchique, les travailleurs et leurs représentants en matière de sécurité, santé et bien-être au travail.
- de rendre des avis et émettre des propositions en matière de sécurité et de bien-être au travail (risques professionnels, accidents de travail...).
- d'effectuer des visites et analyses des lieux et postes de travail. D'identifier les risques professionnels et établir les fiches de poste de travail.
- d'élaborer les plans d'urgence interne.
- de répertorier les risques dans les bâtiments.
- d'organiser la prévention incendie, de créer et d'animer un réseau d'équipiers d'intervention incendie.
- d'encadrer son équipe et contribuer au développement des ressources humaines (recrutement, évaluations, besoins en formation,...).
- d'assurer le secrétariat du Comité de Concertation de Base.

Cette liste reflète la diversité des tâches de la fonction vacante, mais n'est pas pour autant exhaustive.



CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

RESPONSABLE DU SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL CONSEILLER EN PRÉVENTION (H/F/X)

Contrat à durée indéterminée à temps plein

COMPÉTENCES

- Vous êtes doté d'un esprit critique et d'une bonne faculté d'analyse. Vous disposez d'une capacité de raisonnement.
- Vous êtes capable de fournir des conseils en lien avec votre domaine de compétences, vous disposez d'une force de proposition.
- Vous êtes rigoureux, précis et avez le sens de l'organisation.
- Vous êtes dynamique, motivé et impliqué, capable de travailler en toute autonomie.
- Vous disposez de bonnes compétences managériales.
- Vous avez des qualités communicatives tant orales qu'écrites (compétences rédactionnelles).
- Vous maîtrisez les lois et réglementations liées à la sécurité et au bien-être au travail.
- Vous êtes capable d'utiliser les logiciels bureautiques courants : environnement Windows, la suite « Office » et Internet.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court : bachelier, baccalauréat, graduat et démontrer une expérience professionnelle de 2 ans dans une fonction de Conseiller en prévention de niveau 1 ;

OU

- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement universitaire : licence, master et démontrer une expérience professionnelle de 2 ans dans une fonction de Conseiller en prévention de niveau 1 ;

OU

- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement universitaire : licence, master et démontrer une expérience professionnelle de 8 ans dans une fonction similaire dont 2 années dans une fonction de Conseiller en prévention de niveau 1 ;

- Disposer du brevet de conseiller en prévention niveau 1.



CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

RESPONSABLE DU SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL CONSEILLER EN PRÉVENTION (H/F/X)

Contrat à durée indéterminée à temps plein

- Démontrer une expérience en gestion d'équipe constitue un atout.
- Réussir l'examen d'accession portant sur les matières relatives au poste de travail à occuper.

NOTRE OFFRE

- Un contrat à durée indéterminée à temps plein (régime de travail 39H/semaine).
- L'application de l'échelle barémique en lien avec le niveau de diplôme (B4 pour les gradués, A1 ou A3 pour les universitaires) et le nombre d'années d'expérience.
N'hésitez pas à nous contacter afin de procéder à une simulation salariale précise !
- Des chèques repas.
- Un package de congés attrayant relatif au secteur public.
- De nombreuses opportunités de formation continuées.
- Un cadre de travail dynamique au sein d'une administration résolument tournée vers l'avenir et soucieuse du bien-être de son personnel.

**INTÉRESSÉ(E) PAR L'OFFRE D'EMPLOI PROPOSÉE,
VOUS POUVEZ TRANSMETTRE VOTRE CV ET
LETTRE DE MOTIVATION À L'ATTENTION DE :**

Monsieur Philippe Van Cauwenberghe

Président du C.P.A.S. de Charleroi

13 boulevard Joseph II, 6000 Charleroi

ou par e-mail: info@cpascharleroi.be

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 23 juillet 2021.



CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

RESPONSABLE DU SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL CONSEILLER EN PRÉVENTION (H/F/X)

Contrat à durée indéterminée à temps plein

Si votre candidature est jugée recevable, vous serez invité(e) à :

1. une épreuve écrite portant sur les connaissances en législation de base liées à l'exercice de la fonction :

- loi du 08 juillet 1976 organique des CPAS.
- législation relative au bien-être des travailleurs et au Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail.
- connaissances de base en sécurité incendie / électricité / gaz / agents chimiques – biologiques.
- la réflexion et le positionnement sur des mises en situation professionnelle et les capacités managériales.

2. une épreuve orale permettant d'apprécier votre motivation et de mesurer vos aptitudes à l'exercice de la fonction.

La réussite de l'examen est conditionnée à l'obtention d'au moins 50% à chacune des 2 épreuves, et d'au moins 60% à l'ensemble de celles-ci.